

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2024

Date de convocation du Conseil : 07 novembre 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 19 novembre 2024

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, Adjoints, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, Mme DELEUZE, Mme BATISTA, M. THERRAS, Mme FORRAT, M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON, Conseillers.

Excusés : M. DJORKAEFF (procuration à M. ALLOIN), M. DANIELIAN (procuration à Mme CLAMARON), M. RABEHI (procuration à Mme PENARD), M. BONET (procuration à M. AMOROS), Mme ASTIER (procuration à Mme ZARTARIAN), M. WANTERSTEN (procuration à Mme MOULIN), M. HEMERY (procuration à M. MERCADER), M. ROUX-MOURADIAN (procuration à M. VIEIRA),

Absents : M. ABRIAL, M. NAAMANE.

=====

Objet : Renouvellement de l'adhésion au Groupement d'Intérêt Public « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi » (MMI'e) et convention de partenariat pour la période 2024-2026

Mesdames, Messieurs,

VU l'avenant n°5 à la convention constitutive de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e), approuvé par arrêté du Préfet le 27 décembre 2022,

VU la délibération du Conseil d'administration de la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi prévu le 3 décembre 2024, ayant pour but de valider la convention de partenariat,

VU le projet de convention de partenariat entre la Ville de Décines-Charpieu et la MMI'e, joint en annexe,

VU l'avis de la commission Attractivité et développement économique en date du 04 novembre 2024,

CONSIDERANT que la Ville de Décines-Charpieu est membre du Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi » (MMI'e) depuis sa création, qui comprend 45 membres,

CONSIDERANT que l'objet de la MMI'e est de participer aux dispositifs d'insertion, aux actions d'intérêt général relevant de l'insertion et de l'emploi au bénéfice de tous publics en difficulté sur le territoire de compétence de la Métropole de Lyon, qui constitue le territoire d'intervention du GIP,

CONSIDERANT que la MMI'e est l'opérateur privilégié de mise en œuvre du Programme Métropolitain d'Insertion pour l'Emploi (PMI'e), et en particulier de la mobilisation des entreprises afin de créer les conditions pour un développement du territoire inclusif, qu'elle s'inscrit également dans la déclinaison locale de la loi plein emploi et du Contrat de Ville de la Métropole de Lyon, et qu'elle participe enfin à l'animation et la mise en œuvre du réseau des acteurs pour l'emploi,

CONSIDERANT que le GIP met en œuvre les actions suivantes :

- Observer la situation de l'emploi et anticiper les mutations économiques du territoire,
- Contribuer à la coordination des actions du service public de l'emploi, des réseaux spécialisés et des acteurs locaux par l'accueil, l'information, l'orientation et l'accompagnement des personnes à la recherche d'une formation ou d'un emploi, mais également par le maintien et le développement de l'activité et de l'emploi,
- Contribuer au développement de la gestion territorialisée des ressources humaines,
- Mener des actions d'information et de sensibilisation aux phénomènes des discriminations à l'embauche et dans l'emploi, ainsi que relatives à l'égalité professionnelle et à la réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes,

CONSIDERANT que dans ce cadre, le GIP MMI'e et la Ville de Décines-Charpieu souhaitent poursuivre leur collaboration concernant le déploiement du plan d'actions du GIP, sous forme de convention de partenariat pluriannuelle, sur la période 2024-2026, permettant de définir et organiser leurs modalités d'intervention respectives en vue de cet objectif,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **APPROUVER** le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Décines-Charpieu au Groupement d'Intérêt Public Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi (MMI'e) pour les années 2024, 2025 et 2026,

- **AUTORISER** Madame le Maire, ou en cas d'empêchement Madame ZARTARIAN, à signer la convention de partenariat pluriannuelle entre la Ville de Décines-Charpieu et la MMI'e, pour la période 2024-2026,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Madame ZARTARIAN à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	33 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN, M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON, M. MERCADER, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, M. MANSERI, Mme DARRIEUMERLOU, Mme COCCO, M. VIZADES, M. DANIELIAN (par procuration), Mme RISPOLI, Mme BOYADJIAN, M. RABEHI (par procuration), Mme DELEUZE, M. BONET (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. WANTERSTEN (par procuration), Mme BATISTA, M. THERRAS, M. HEMERY (par procuration), Mme FORRAT, Mme ROUX-MOURADIAN (par procuration), M. ARGANT, Mme CREDOZ, M. VIEIRA, Mme JAMBON
CONTRE	
ABSENCE	

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Madame le Maire,



L. FAUTRA

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.